

II-2. COUR DE REPRESSION DES INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

SIEGE

Président de la Cour : Monsieur Noel KOLOMOU, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Pita, membre de la commission supérieure de recours (CRS) de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ;

Président de la Chambre d'Instruction : Monsieur Sékou Ibrahima SOUMAH, précédemment Juge de Paix de Mandiana ;

Membres de la chambre d'instruction

- Monsieur Mohamed Bama CAMARA, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Kaloum ;
- Monsieur Ibrahima BAYO, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Dubréka ;
- Madame Aïssatou SACKO, précédemment Juge au Tribunal Pour Enfants ;
- Monsieur Almany Sékou CAMARA, précédemment Juge d'instruction à la Justice de Paix de Yomou ;

Président de la chambre spéciale de contrôle de l'instruction : Monsieur Morlaye SOUMAH, précédemment représentant du Ministère de la Justice au sein de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financière (CENTIF) ;

CHAMBRE DE JUGEMENT

- Monsieur Ousmane SYLLA, précédemment Juge de Paix de Lola ;
- Monsieur Mohamed DIAWARA, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Kaloum ;
- Monsieur Lamine KONATE, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Mamou ;
- Monsieur Alhassane Mabinty CAMARA, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Kissidougou ;

Président de la chambre des appels : Monsieur Souleymane BAH, précédemment Président de la Chambre criminelle de la Cour d'Appel de Conakry ;

Conseillers ou Assesseurs

- Monsieur Amadou Saïkou BARRY, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Koundara ;
- Monsieur Mahmoud CAMARA, précédemment Président de la Chambre correctionnelle à la Cour d'Appel de Kankan ;
- Monsieur Abdourahmane DIALLO, précédemment juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Mamou ;